

RAPPORT

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS POUR LE 3^{ÈME} TRIMESTRE 2023

rendu en application de l'article 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération

Table des matières

1.	CADRE LEGAL	3
2.	ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS.....	3
2.1.	<i>Offre de certificats verts</i>	4
2.2.	<i>Demande de certificats verts (quota de CV)</i>	5
2.3.	<i>CV achetés par le GRTL (Elia)</i>	6
2.4.	<i>Stock de certificats verts</i>	7
3.	CONCLUSION	8

Index graphiques

Graphique 1 :	Evolution trimestrielle du nombre de CV octroyés aux installations Solwatt et Non-Solwatt ...	4
Graphique 2 :	Evolution trimestrielle du nombre de CV restitués selon le quota et CV achetés par le GRTL ..	6
Graphique 3 :	Évolution Trimestrielle du stock de CV	7

Index tableaux

Tableau 1	Évolution trimestrielle du marché des certificats verts en 2023.....	3
Tableau 2	Fournitures soumises et nombre de CV dus pour T3 2023	5

1. CADRE LÉGAL

Ce rapport est établi conformément à l'art. 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération :

« Chaque trimestre T, l'Administration établit un rapport d'évolution du marché des certificats verts en détaillant l'offre et la demande de certificats du trimestre précédent, T-1. Ce rapport est envoyé au Ministre au plus tard le trentième jour du trimestre T+1.

Dans les conclusions de ce rapport, l'Administration propose, en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande de certificats verts jugé trop important, une adaptation des quotas pour les exercices suivants. Sur proposition du Ministre, le Gouvernement adapte les quotas visés au paragraphe. »

2. ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS

L'analyse ci-dessous porte sur les statistiques relatives au marché des certificats verts (ci-après « CV ») qui ont été réalisées pour le troisième trimestre 2023 (T3).

Sur base de l'offre (CV arrivant sur le marché) et de la demande (CV annulés et retirés du marché) le stock de CV est établi au 30 septembre 2023.

TABLEAU 1 ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS EN 2023

	Stock de départ	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	Total 2023
CV octroyés - nouveau régime		486 078	394 085	337 136		1 217 299
CV octroyés - ancien régime		947 425	563 568	797 438		2 308 431
CV octroyés - Solwatt 10 ans		152 845	135 061	136 597		424 503
Nb total de CV octroyés		1 586 348	1 092 714	1 271 171		3 950 233
Retour marché CV temporisés 2017/2018		0	650 000	0		650 000
Nb total de CV arrivés sur le marché		1 586 348	1 742 714	1 271 171		4 600 233
CV restitués pour le quota		1 371 621	1 199 693	288 989		2 860 303
CV achetés par le GRTL		173 564	163 135	155 945		492 644
CV périmés		3 798	5 069	5 139		14 006
Nb total de CV retirés du marché		1 548 983	1 367 897	450 073		3 366 953
Stock de CV	6 194 629	6 231 994	6 606 811	7 427 909		7 427 909

2.1. Offre de certificats verts

Au troisième trimestre 2023 (T3), l'offre de CV est constituée des CV octroyés aux installations de production d'électricité verte. Pour le trimestre en question, on comptabilise au total 1 271 171 CV octroyés aux producteurs Solwatt et non-Solwatt.

SOLWATT

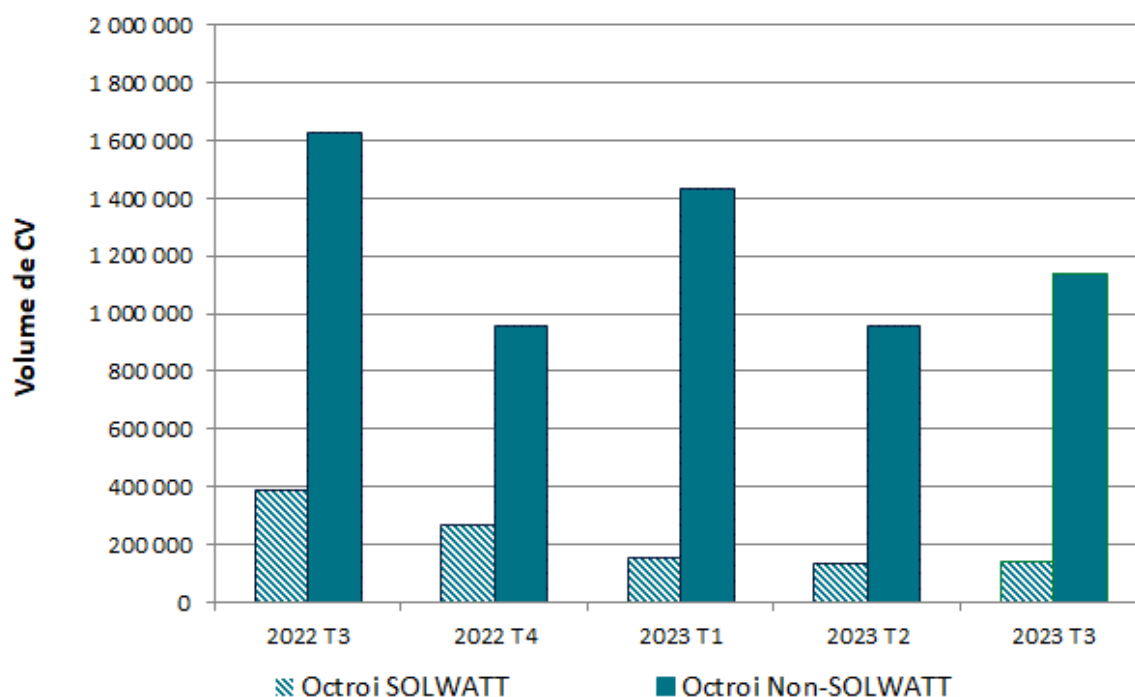
Les producteurs Solwatt ont transmis 14 012 relevés. Sur base de ces relevés, 136 597 CV ont été octroyés et déposés sur les comptes de CV (comptes-titres « CV-Courant ») de ces mêmes producteurs.

NON-SOLWATT

Les producteurs non-Solwatt ont transmis, quant à eux, 1 784 relevés. Sur base de ces relevés, 1 134 574 CV ont été octroyés et déposés sur les comptes-titres « CV-Courant » de ces producteurs. Depuis le deuxième trimestre 2023, les volumes de CV émis aux producteurs non-Solwatt sont revus à la baisse suite à l'application du k_{ECO} recalculé.

Le graphique 1 illustre l'évolution du nombre de CV octroyés aux producteurs Solwatt et non-Solwatt sur la période des cinq derniers trimestres.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV OCTROYES AUX INSTALLATIONS SOLWATT ET NON-SOLWATT



2.2. Demande de certificats verts (quota de CV)

Cette section fait référence aux transactions d'annulation des CV, par les fournisseurs et les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), en vue de satisfaire leur obligation du quota en Région wallonne.

Le nombre de CV à restituer par les fournisseurs et les GRD est établi sur base du quota nominal applicable aux fournitures d'électricité soumises au quota et des réductions du quota accordées aux clients finals en accord de branche. Lorsque la transaction d'annulation est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les CV relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

La plateforme ATRIAS est maintenant en route depuis novembre 2021. Les données utilisées pour le calcul du quota de CV sont désormais issues de cette plateforme et nous sont transmises directement par les GRD pour l'ensemble des fournisseurs actifs. Les fournisseurs, quant à eux, continuent de nous communiquer les volumes des fournitures effectuées via une ligne directe (verte ou grise) et les volumes concernés par le processus de stockage.

Le tableau 2, ci-dessous, montre les volumes des fournitures d'électricité soumises au quota de CV pour le 3^{ème} trimestre 2023, telles que déclarées par les fournisseurs et les GRD dans les délais légaux ainsi que le nombre de CV à annuler. Les transactions d'annulations de CV pour le trimestre en question seront enregistrées durant les trimestres suivants.

Au cours du troisième trimestre de l'année 2023, 288 989 CV ont été effectivement annulés et donc retirés du marché (cf. tableau 1 ci-avant). Ce chiffre, plus bas que les trimestres précédents, s'explique par le fait que la majorité des annulations pour les fournitures effectuées en T1/2023 n'ont pas pu être réalisées en T3/2022 suite à la réception tardive des données utiles au calcul du quota.

Il est à noter que les différences de valeurs constatées entre les annulations effectives (cf. tableau 1) et les valeurs du tableau 2 s'expliquent notamment par ce décalage d'encodage des transactions d'annulation des CV.

Pour le 3^{ème} trimestre 2023, le quota nominal de CV est de 1 551 209. Toutefois, à la suite des réductions de quota accordées aux clients finals en accord de branche, le nombre de CV réellement restitués est de 1 165 649 pour T3. Ces derniers seront annulés durant le T1 2024. Il est à noter que depuis le 1^{er} trimestre 2023, après l'analyse de chaque trimestre, les données du tableau ci-dessous sont mises à jour afin de refléter les adaptations les plus récentes.

TABLEAU 2 FOURNITURES SOUMISES ET NOMBRE DE CV DUS POUR T3 2023

	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	Total
Fournitures soumises	5 139 292	4 051 395	3 897 510		13 088 197
Quota nominal	39,80%	39,80%	39,80%		
Quota de CV hors réduction	2 045 438	1 612 455	1 551 209		5 209 103
CV dûs	1 634 335	1 220 984	1 165 649		4 020 969

2.3. CV achetés par le GRTL (Elia)

Le producteur a la possibilité de valoriser ses certificats verts soit sur le marché soit au prix garanti de 65 €/CV auprès du gestionnaire de réseau de transport local (GRTL), Elia. Le choix du prix garanti se fait lors de la transmission des relevés pour l'octroi de certificats verts et est automatiquement accessible aux installations d'une puissance inférieure ou égale à 10 kW ainsi qu'aux unités de production soumises à la procédure de réservation.

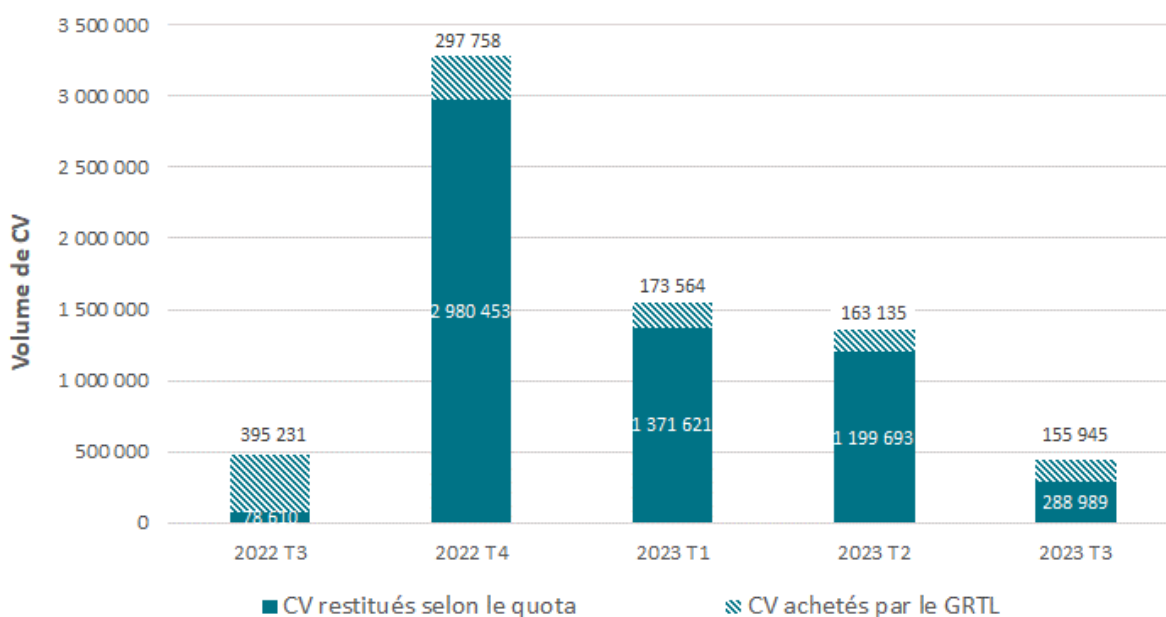
Lorsque la transaction de vente vers Elia est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les certificats verts relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

Durant le T3 2023, 155 945 CV ont été vendus à Elia dont environ 65 % provenant de producteurs Solwatt et le solde, 35 % provenant d'installations non-Solwatt. Depuis 2022, on observe une légère tendance à la hausse de l'appel au prix minimum garanti par les producteurs non-Solwatt. En T3 2023, respectivement, 75 % et 5 % des CV octroyés à ces producteurs sont vendus au prix garanti (75 % et 3 % en 2021 et 80 % et 6 % en 2022 en fin de période). L'Administration continue notamment à observer le comportement des producteurs non-Solwatt vis-à-vis du prix garanti, qui semble, progressivement mais encore de manière aléatoire, marquer une tendance à la hausse.

Le graphique 2 illustre l'évolution du nombre de CV annulés dans la banque de données de l'Administration sur la période des cinq derniers trimestres. La distinction est opérée entre les CV restitués pour le quota et ceux achetés par le GRTL au prix régional.

Le volume de CV vendus au GRTL baisse progressivement en lien avec la fin du soutien accordé aux installations du régime Solwatt.

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV RESTITUES SELON LE QUOTA ET CV ACHETES PAR LE GRTL



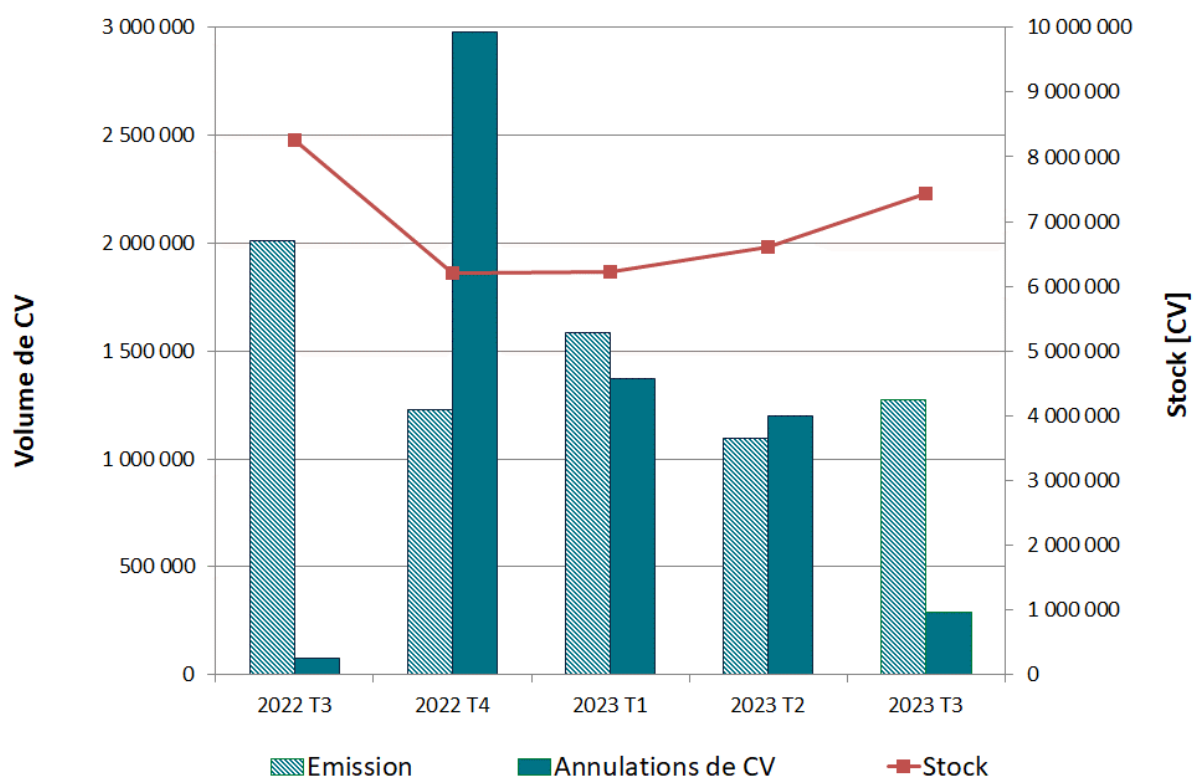
2.4. Stock de certificats verts

Le stock est défini comme étant la différence entre l'offre de CV (composée des CV émis sur le marché ainsi que des CV sortis de temporisation le cas échéant) et les CV annulés (composés notamment des CV annulés dans le cadre de l'obligation de quota de CV, des CV vendus par les producteurs au prix garanti au GRTL ainsi que des CV périmés).

Tel qu'illustré sur le graphique 3 ci-dessous, on observe une augmentation du stock de CV à la fin du T3 2023 par rapport au T2 2023 et s'établit à 7 427 909 CV au 30 septembre 2023. Cette augmentation du stock s'explique par le décalage de certaines transactions d'annulation de CV pour le quota lié aux fournitures effectuées au 1^{er} trimestre 2023. La suite des validations de transactions d'annulation a été effectuée durant le T4 2023.

La courbe du stock tient en compte de toute type d'annulation ainsi que des CV arrivants sur le marché. Cependant les ventes au prix garanti, les péremptions et les CV vendus aux enchères (les retours des CV temporisés) ne sont pas visibles sur le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU STOCK DE CV



3. CONCLUSION

Sur base des éléments exposés ci-dessus, il est observé qu'à la fin du troisième trimestre de l'année 2023, le stock de CV s'établit à environ 7 428 000 CV. Cependant, cette augmentation est à relativiser en considérant le report du T3 2023 au T4 2023, de la validation de la majeure partie des transactions d'annulation relatives au 1^{er} trimestre 2023.

En termes d'émissions, en T3 2023, la baisse des octrois de CV pour les installations Solwatt se poursuit en raison de l'application des régimes dégressifs et de la fin du soutien d'un certain nombre de sites. Les ventes de CV au prix garanti par ces producteurs diminuent en conséquence.

Quant aux installations non-Solwatt, l'octroi des CV connaît un rythme régulier. Cependant, suite à l'évolution à la hausse du prix de l'électricité en 2022, l'application du k_{ECO} recalculé contribue depuis le deuxième trimestre 2023 à une baisse du volume de CV octroyés aux producteurs non-Solwatt. Etant donné que les ventes de CV au GRTL par ces derniers affichent, par période, une tendance à la hausse, le comportement de ces producteurs vis-à-vis du prix garanti fait l'objet d'un suivi régulier de l'Administration.

* *

 *